

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 1^{er} décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle - LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Devis formation Agent de Surveillance de la Voie Publique

DEL2025-11-13

M. Le Maire présente le devis reçu de l'organisme Ofpa-formation pour la formation de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Devis de l'organisme Ofpa-formation,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'accepter le devis de l'organisme Ofpa-formation pour la formation de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique pour un montant de 1 700 €, correspondant à une formation à distance ;

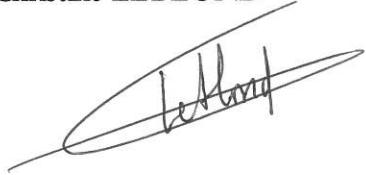
Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- ☞ Article 2 : que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Commune 2025 à l'article 611 ;
- ☞ Article 3 : d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis et l'ensemble des pièces administratives afférent à ce dossier.

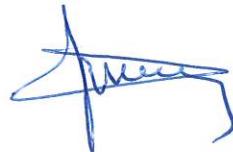
Adoptée à la majorité des votants
(11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 27 novembre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.